



# Poney-Club & Centre Equestre D'EZANVILLE



[ezanville@equivil.fr](mailto:ezanville@equivil.fr)



[www.equivil.fr](http://www.equivil.fr)

19 rue Condé, 95 460 Ezanville, ☎ 06 11 41 25 25

Gestion: 22 Grande Rue, 95 460 Ezanville, ✉ [equivil@equivil.fr](mailto:equivil@equivil.fr), N° intracommunautaire FR12 405 341 660 00018

2 0 2 1 / 2 0 2 2

## FORFAIT + TROIS SAISONS = équitation à volonté

Ce forfait permet de monter à cheval gratuitement en +  
Des « séances + » sont programmées chaque semaine  
Elles sont accessibles à des cavaliers de tous niveaux qui peuvent s'inscrire à une séance + selon les places disponibles



## RENDEZ-VOUS CAVALIER

Prénom/Nom :

Heure :

Jour :

## COTISATION EQUIVIL + LICENCE FFE + ASSURANCE

50 €. A régler une fois par an

## FORFAIT + TROIS SAISONS = équitation à volonté

Règlement en une fois pour l'année équitation à volonté

Du 5 septembre au 30 juin hors vacances scolaires

Tarifs : Poney : 700 € Cheval : 780 €

## FORFAIT D'AUTOMNE 13 SEANCES

du lundi 5 septembre au dimanche 18 décembre  
hors vacances scolaires

Tarifs : Poney : 300 € Cheval : 330 €

## FORFAIT HIVER 11 SEANCES

du lundi 2 janvier au dimanche 2 avril  
hors vacances scolaires

Tarifs : Poney : 260 € Cheval : 280 €

## FORFAIT PRINTEMPS 11 SEANCES

du lundi 3 avril au dimanche 2 juillet  
hors vacances scolaires

Tarifs : Poney : 260 € Cheval : 280 €

Voir notre offre « poney découverte » sur [www.equivil.fr](http://www.equivil.fr)

## OPTION ANNULATION

Option pour le remboursement d'un arrêt définitif + 100 €

## SPECIAL DECOUVERTE POUR GROUPE

Forfait équitation pendant les horaires scolaires

Forfait groupe 10 séances: Poney: 800 € Cheval: 880 €

Hors forfait par séance: poney ou cheval : 100 €

## LES TARIFS comprennent sur facture détaillée:

L'accès et l'usage des installations sportives à 5.5% de TVA  
et l'encadrement équestre à 20% de TVA

## REGLEMENTS par chèque bancaire ou ANCV

à l'ordre de C E E ou Centre Equestre d'Ezanville

## RECU POUR REGLEMENT D'EQUITATION

Prénom/Nom de la personne ayant réglé:

Montant :

Mode de règlement :

Vous avez été accueilli et votre règlement a été encaissé par :



# Poney-Club & Centre Equestre D'EZANVILLE

Horaires prévisionnels des séances sur [www.equivil.fr](http://www.equivil.fr)

## Plein d'activités le dimanche et aux vacances scolaires

Stages de découverte, passage des galops, promenades, compétitions...

Chaque semaine : des animations, des sorties, des découvertes équestres à vivre en famille ou entre amis.

tout sur  
[www.equivil.fr](http://www.equivil.fr)

## Spécial 6/14 ans



## à la ferme d'Otefond

Stage équestre en pleine nature pour progresser +

Séjour à la ferme qui apprend la vraie vie à la campagne avec les animaux

Aller et retour Paris Porte Maillot

Renseignements et inscriptions auprès du club ou au secrétariat:  
22 Grande Rue, 95 460 Ezanville

Tout sur [www.equivil.fr](http://www.equivil.fr) « Otefond »

☎ 02 54 83 86 69

✉ [otefond@equivil.fr](mailto:otefond@equivil.fr)

## REGLEMENT INTERIEUR

- ◆ Le port du casque protecteur conforme aux normes en vigueur est obligatoire.
- ◆ Il est recommandé d'être à jour de ses vaccinations.
- ◆ Il est reconnu que les avis médicaux sont effectués et favorables à la pratique de l'équitation
- ◆ La durée des séances est d'environ +/- 50 minutes
- ◆ Tout accident survenant hors des séances d'équitation ne saurait incomber au Club.
- ◆ Les tarifs sont établis pour l'année scolaire et comprennent l'accès et l'usage des installations sportives à 5.5% de TVA et l'encadrement sportif à 20% de TVA
- ◆ Les conditions de participations aux compétitions et aux animations sont affichées au club
- ◆ Le forfait est personnel, le rendez-vous est supprimé automatiquement à son échéance
- ◆ En cas de fermeture du club pour cause de toute force majeure, des solutions de remplacement sont proposées
- ◆ Hors l'option annulation définitive du forfait, en aucun cas, l'inscription, le forfait et les autres prestations réservées ne sont remboursables, même en cas de désistement ou de force majeure indépendante du centre équestre.
- ◆ Les séances non effectuée à l'initiative du cavalier sont définitivement perdues.
- ◆ Une inscription prise en mai/juin, peut être annulée par écrit avant le 1<sup>er</sup> septembre suivant
- ◆ Les chiens sont interdits dans l'enceinte du club.
- ◆ il est interdit de fumer dans l'ensemble des installations équestres

Les conditions d'Assurance Cavalier Individuelle Accident et Responsabilité Civile sont définies sur la Licence Fédérale et affichées au club